

Image not found or type unknown



voiture de fonction en panne

Par **REMACOGA**, le **30/09/2024** à **17:06**

bonjour, je dispose d'un véhicule de fonction inscrit comme tel à mon contrat de travail et en avantage en nature. Celui ci d'après les alertes du tableau de bord s'arrêtera de fonctionner dans 600 km suite à un défaut d'antipollution. J'ai alerté mon employeur qui m'a dit que la prochaine visite était prévue le 30 novembre et qu'il ne ferait rien d'ici là. Je n'aurai donc plus de voiture pour aller travailler (100 km par jour). Dans le cas ou il ne se réveille pas (l'employeur), et que la voiture d efonction ne démarre pas, suis je obligé d'aller travailler selon mes propres moyens?